

NOTE D'INFORMATION

Winéo Équinoxe

Nature juridique
FCP

Société de gestion
WINEO GESTION

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX


Ikhlas METTIOU
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 49 de la loi n° 03-25 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP26105 en date du 21/05/2026.



ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **WINEO GESTION** sise à **12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome 20100 Casablanca – Maroc** représentée par **OTHMAN CHAOUI ROQAI** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

WINEO GESTION
 12, Rue Assakhaoui Qr. de l'Hippodrome
 Casablanca - Maroc
 Tél. : +212 (5) 22 94 48 84/85
 Fax : +212 (5) 22 94 16 34



AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **Winéo Équinoxe**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000042632**
- Date et référence de l'agrément : **29/01/2026, GP26001**
- Date de création : **20/06/2019**
- Siège social : **12, Rue Assakhaoui, Quartier de l'Hippodrome
20100 Casablanca – Maroc**
- Durée de vie : **99 ans**
- Exercice social : **1^{er} Janvier au 31 Décembre**
- Apport initial : **1,000,000 de Dirhams**
- Valeur liquidative d'origine : **1,000 Dirhams**
- Société de gestion : **WINEO GESTION**
- Etablissement dépositaire : **CIH BANK, sise à 187, avenue Hassan II 20019
Casablanca, représenté par Bennouna Driss en sa qualité de Directeur Général Adjoint,
Services Technologiques Et Operations et El Gaouzi Karim en sa qualité de Directeur de pôle
en charge de la Banque de l'Investissement**
- Commercialisateur :

Etablissement commercialisateur	Responsable à contacter	Téléphone
WINEO GESTION	M. Othman CHAOUI ROQAI	+212 (0) 522 944 884/85

- Commissaire aux comptes : **SAAIDI & Associes représentée par Bahaa SAAIDI,
Expert Comptable.**



II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Diversifié
- Indice de référence : 50% MBI (MBI indice obligataire publié par BMCE CAPITAL) + 50% MASI (indice actions de la Bourse de Casablanca).
- Objectifs de gestion : L'objectif du fonds est d'offrir aux souscripteurs une perspective de rentabilité à travers la gestion sélective et dynamique des titres de créances et des actions cotées à la Bourse de Casablanca, conformément à la réglementation en vigueur, et de leur offrir une performance supérieure à celle de l'indice de référence du fonds.
- Stratégie d'investissement :

Le fonds est un OPCVM Diversifié. Dans cette optique, le fonds investira son actif en instruments financiers, sans que l'investissement en actions, en certificats d'investissement et en droits d'attribution ou de souscription cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, ne soit nul ni qu'il atteigne 60% de ses actifs hors liquidité et parts ou actions d'« OPCVM actions », et sans que l'investissement en titres de créances ne soit nul ni qu'il atteigne 90% de ses actifs hors liquidité, parts ou actions d'« OPCVM obligations », et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, selon les règles et conditions de la réglementation en vigueur.

L'univers d'investissement du fonds inclut les instruments financiers suivants :

- Actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription détachés des actions ou certificats, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public;
- Parts ou Actions d'OPCVM avec un maximum de 20% d'actif net ;
- Titres d'Organismes de Placement Collectif en Capital (OPCC) ;
- Titres de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT) ;
- Titres de créances négociables ;
- Obligations ;
- Titres émis ou garantis par l'Etat ;
- Dépôts à terme d'une durée maximale de 12 mois ;
- Obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prêt/emprunt de titres et des opérations de prise et de mise en pension.

- Durée de placement recommandée : 5 ans
- Souscripteurs concernés : Grand public (Particuliers, entreprises et institutionnels)



III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **06/09/2019**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. Si le jour est férié, la valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative et des commissions de souscription et de rachat : **La valeur liquidative et les commissions de souscription et de rachat sont affichées en permanence dans les locaux de la société de gestion du fonds.**

Elles sont publiées dans un journal d'annonces légales et sur le site électronique de la société de gestion selon une périodicité hebdomadaire.

- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Lieu de réception des demandes de souscription et de rachat : Siège de la société Winéo Gestion.**

Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscription et de rachat doivent être reçues avant 12h30 le jour du calcul de la valeur liquidative pour être exécutées sur la base de cette dernière. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.

- Affectation des résultats : **Mixte. Le FCP Winéo Équinoxe est capitalisant ou distribuant, partiellement ou totalement en fonction de la décision de la société Winéo Gestion.**

Un procès-verbal reprenant la décision de distribution par voie de vote du conseil d'administration est envoyé à l'établissement dépositaire du FCP, qui se chargera par la suite du suivi de la distribution.

En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai maximum de six mois suivant la clôture de l'exercice. Les porteurs de parts seront informés de la distribution des dividendes par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse,...), et ce au plus tard la veille de la mise en paiement.

Ci-dessous les coordonnées de la société de gestion et du dépositaire : - Société de Gestion : Winéo Gestion - Siège social : 12, Rue Assakhaoui (Ex. Rue Madame de STAËL) Quartier de l'Hippodrome – Casablanca - Téléphone : 05.22.94.48.84 - Dépositaire : CIH BANK - Siège social : 187, avenue Hassan II 20019 Casablanca. Téléphone : 05.28.84.01.55

Méthode de comptabilisation des intérêts : La méthode du coupon couru.

- Régime fiscal : Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Les commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0,1% au minimum, incompressible acquis au FCP.
 - Commission de rachat maximale :
 - Les commissions de rachat s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés dont 0,1% au minimum, incompressible acquis au FCP.
 - Cas d'exonération :
 - L'exonération de la commission de souscription et de rachat reste à la discrétion du réseau placeur.
Toutefois dans le cas où un porteur de parts présente simultanément des demandes de souscription et de rachat enregistrées sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, les commissions de souscription et de rachat, y compris les parts incompressibles acquises au fonds, sont exonérées.
- Frais de gestion :
 - Au maximum 2% HT l'an. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP Winéo Equinoxe sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Winéo Gestion. Le règlement des frais de gestion provisionnés à la société de gestion se fait selon une périodicité hebdomadaire.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1-Frais du Dépositaire	0,04% HT
2-Commission AMMC	0,025% HT
3-Frais Maroclear annuels (commission de gestion du compte émission)	3.600 DH HT
4-Frais Maroclear trimestriels (droit d'admission)	Selon les conditions en vigueur
5-Frais Commissaire aux Comptes	20.000 DH HT
6-Frais de publications	Selon les tarifs du journal
7-Prestations Winéo Gestion	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)